

Commune de Levie

N° 2024-028

Conseil Municipal - Séance du 14 juin 2024

Délibération n° 2024-028

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 10/06/2024

Date d'affichage : 19/06/2024

Objet de la délibération : Délibération adoptant le plan de financement de l'achat de matériel pour la maison de santé de l'Alta Rocca

SEANCE DU 14 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le quatorze juin

A 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; PEDINIELLI Pierre ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; DERUDAS Denis ; de LANFRANCHI Emmanuelle ;

Etaient absents : VALLI François ; de PERETTI Don Napoléon (en visio) ;

Ont donné pouvoir : MAESTRATI Jean-Napoléon a donné pouvoir à de LANFRANCHI Jean-Marc ; SERENI Jacques a donné pouvoir à PEDINIELLI Pierre ; MONDOLONI Antoine a donné pouvoir à DERUDAS Denis ;

Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Levie œuvre depuis plusieurs années en faveur de l'accès et la qualité des soins des habitants de l'Alta Rocca. La réalisation d'une maison de santé, puis le financement important de l'association du pôle médical par la commune sont autant de marqueurs de cette politique.

L'association du pôle médical de l'Alta Rocca, via son président, a fait part de certains besoins matériels de l'association et du personnel médical. Ces besoins concernent du matériel nécessaire au travail administratif, au développement de l'association, mais aussi du matériel médical favorisant la bonne qualité des soins prodigués par les professionnels de santé.

La commune a sollicité plusieurs fournisseurs, spécialisés ou non, pour l'achat de ce

Pour l'autorité compétente par délégation matérielle. Le coût total des différents devis s'évalue à 13 585,72 euros HT (16 266,63 euros TTC).

M. le Maire indique qu'eu égard à l'importance de ces coûts, il est possible d'adresser une demande cofinancement à la Collectivité de Corse via le Schéma d'Aménagement et de Protection du Massif de Corse (SADPMC), plafonné à 75 %. Ainsi, il est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse via le SADPMC, et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à cette opération, qui respecte le plan de financement suivant :

Financiers	Participation	Montant HT (en €)
Collectivité de Corse (SADPMC)	75 %	10 189,29
Commune (autofinancement)	25 %	3 396,43
Total travaux		13 585,72

Le Conseil Municipal

Oui cet exposé

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité ;

Adopte le plan de financement proposé ;

Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse via le de SADPMC du Comité de Massif ;

Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Maria Lisa LUCIANI

Maria Lisa LUCIANI
Luciani

Le Maire,
Alexandre de LANFRANCHI

A

